

ANNEXE D

RESPECT DU CRITÈRE DE FIABILITÉ EN PUISSANCE
BILAN DU DISTRIBUTEUR

ANNEXE D
Respect du critère de fiabilité en puissance
Bilan du Distributeur pour l'année 2014-2015
en MW

	2014-2015
Besoins à la pointe visés par le plan (Note 1)	37 687
+ Réserve pour respecter le critère de fiabilité	3 603
<i>Taux de réserve requise</i>	<i>9,6%</i>
- Électricité patrimoniale - incluant réserve	37 442
= Puissance requise au-delà de l'électricité patrimoniale	3 848
<hr/>	
- Approvisionnements non patrimoniaux	4 039
▪ Transcanada Energy	0
▪ HQ Production - Base et cyclable	600
▪ Contrats de biomasse	234
▪ Contrats d'éolien	934
▪ Contrats de petites hydrauliques	64
▪ Option d'électricité interruptible	1 056
▪ Autre approvisionnement de long terme	150
▪ Abaissement de tension	250
▪ Contrats de puissance de court terme	750
<hr/>	
= Achats de puissance requis sur les marchés de court terme	0

Note (1) : Prévion des besoins de novembre 2014.